



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Taxes foncières pour 2024 votées et perçues par la commune de **BESSAY** les collectivités territoriales et divers organismes

AVIS\_TF\_RG

La notice de cet avis est disponible en cliquant ici ou sur impots.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES  
SIP SABLES D'OLONNE  
155 RUE SIMONE VEIL CS 90373  
85109 LES SABLES-D'OLONNE CEDEX

## AVIS D'IMPÔTS LOCAUX

### Vos références

Numéro fiscal (C) : 05 84 123 885 296  
Référence de l'avis : 24 85 4044892 07

Numéro de propriétaire : 023 M00070 E

Département d'imposition : 850  
VENDEE

Commune d'imposition : 023  
BESSAY

Numéro de rôle : 221

Date d'établissement : 13/08/2024

Date de mise en recouvrement : 31/08/2024

Identifiant service : 85035

MOLINARI CYRILLE  
BAUER NATHALIE  
3 IMP DES FRENES  
85320 BESSAY

### Vos contacts

Par messagerie sécurisée  
dans votre espace particulier ou professionnel sur  
impots.gouv.fr

Par téléphone  
- pour toutes questions sur le prélèvement à  
l'échéance ou sur le prélèvement mensuel :  
au 0 809 401 401 \*  
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h  
- pour toute autre question, votre centre des  
finances publiques (coordonnées ci-dessous)

Sur place  
auprès de votre centre des finances publiques  
horaires sur impots.gouv.fr, rubrique Contact et RDV

- pour le paiement de votre impôt :  
SIP SABLES D'OLONNE  
155 RUE SIMONE VEIL CS 90373  
85109 LES SABLES-D'OLONNE CEDEX  
Tél : 0251217699
- pour le montant de votre impôt :  
CDIF LA ROCHE-SUR-YON  
SECT. FONC 2EME SECTEUR  
CITE ADMINISTRATIVE  
12 RUE 93E REGIMENT D'INFANTERIE  
85024 LA ROCHE SUR YON CEDEX  
Tél : 02 51 45 12 02

\* (service gratuit + coût de l'appel)

Somme à payer
<b>612,00 €</b>
Date limite de paiement : 15/10/2024

Payez cette somme par un des moyens suivants :

- sur impots.gouv.fr en vous connectant à votre espace particulier ou professionnel, puis laissez-vous guider ;
- en utilisant le code ci-dessous avec votre smartphone ou votre tablette ;
- en adhérant au prélèvement à l'échéance avant le 01/10/2024, sur impots.gouv.fr ou en appelant le 0 809 401 401 \*.

Les modalités de paiement sont détaillées dans la notice de cet avis.

### FLASHCODE

Flashez ce code avec l'application « Impots.gouv »  
pour payer par smartphone ou tablette.



Plus d'informations dans la notice de cet avis.

Les taxes foncières étant affectées aux collectivités territoriales, leurs taux ainsi que leurs évolutions sont déterminés par leurs organes délibérants.

Les progressions de ces taux sont les suivantes pour 2024 :

- le taux communal passe de 30,34 % à 30,64 %